



**CODEV du Gard rhodanien**  
**Commission espace communautaire**  
**du 18 octobre 2022 à 18 heures 30**  
en visioconférence

**Présents :**

Jean-Yves CHEMIN, Vice-président  
Martine DELAUNAY, Secrétaire générale  
Anne BARBUSSE, Bertrand PHILIPPE

L'ordre du jour de cette réunion concernait le plan de mobilité simplifié.

Le plan de mobilité simplifié et son plan d'actions associé sont en attente d'approbation par le conseil communautaire (prévu le 24 octobre 2022). La version sur laquelle se base le présent compte-rendu est la version du mois d'avril.

Bertrand PHILIPPE (par ailleurs membre de l'association AC2GR), a participé aux ateliers mobilité mis en place par l'Agglomération. AC2GR a transmis au mois de mai 2022 à l'agglomération les remarques jointes en annexe.

Lors de la réunion du 18 octobre, des questions ont été soulevées et des attentes ont été exprimées :

- Mise en place d'une application locale pour le co-voiturage : cette action n'apparaissait pas dans la version du mois de mai.
- La commission pointe que le schéma de mobilité risque de passer à côté des objectifs concernant cet axe. En effet, le faible développement du covoiturage semble davantage lié à l'absence d'outil permettant la mise en relation des citoyens qu'à l'absence de places de parking. La recherche de solutions existantes (de nombreuses agglomérations ont développé ou utilisent des applications de ce type) et la mise en place d'un tel outil devrait être un objectif prioritaire.
- Quelle solution l'Agglomération a-t-elle mise en place pour être exemplaire en matière de transport de ses agents ?
- Concernant les bandes cyclables sur les routes départementales, il a bien été noté que ces voiries ne sont pas de la responsabilité de l'agglomération. Il semble cependant nécessaire que cette dernière soit source de propositions auprès du Conseil départemental. Il est proposé de prendre contact avec les conseillers départementaux de notre secteur afin de leur présenter nos attentes.
- Concernant l'ouverture de la ligne TER, il apparaît que les horaires retenus dans le sens Avignon => Bagnols ne sont pas adaptés aux travailleurs : départs 6h37 et 8h39, arrivées 6h59 et 9h00. Ces horaires ne permettront pas de diminuer significativement le nombre de véhicules sur les routes. Si l'objectif est de limiter le trafic routier vers

Marcoule, quelle est la stratégie visant à permettre aux utilisateurs du train de rejoindre le site de Marcoule ? Il convient de faire remonter nos remarques auprès de l'association des usagers du TER.

Concernant l'axe 3 « structuration de l'offre cyclable », sur la base du travail réalisé par AC2GR, il est proposé d'identifier des actions opérationnelles concrètes, en fixant des priorités en termes de flux cyclistes :

Bagnols-Chusclan-Marcoule

Laudun-Orsan-Marcoule

L'Ardoise par la digue-Marcoule

Bagnols-Pont St Esprit

Certains circuits peuvent être mis en œuvre rapidement car ils ne nécessitent que de la mise en place de panneaux (exemple Bagnols/Pont-Saint-Esprit).

Pour la prochaine réunion de la commission, prévue le mardi 15 novembre 2022 à 18 heures, concernant le PEM de Bagnols-sur-Cèze, nous souhaitons échanger sur les parkings (relais) nécessaires aux abords de la gare et la prise en compte du vélo (accès et parc à vélos sécurisé). La présence de Mme Rousselot est attendue, celle de Mme Lapeyronie souhaitée.

En pièces jointes :

- Les remarques formulées par AC2GR sur le 1<sup>er</sup> projet de plan de mobilité simplifié.
- 2 fiches trajets Bagnols-Marcoule, réalisées par AC2GR.
- 1 fiche trajet Bagnols-Pont, réalisée par AC2GR.
- Le plan de mobilité simplifié soumis à l'approbation du Conseil communautaire du 24 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 heures 30.